

DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

Service des Installations
Classées, des Impacts
Environnementaux
et des Déchets

Bureau des Installations
Classées pour la Protection
de l'Environnement

6 route des artifices
BP L1
98849 Nouméa Cedex

N° 2015- 31694/DENV

Nouméa, le 10 NOV. 2015

Le Chef de service,

à

Direction du Foncier et de l'Aménagement
24 route de la Baie des Dames
BP L1
98849 Nouméa Cedex

Objet : demande d'avis sur la demande d'installation d'une bouée « SIRENE » dans la baie de Koutio-Kouéta

Pièce jointe : dossier en retour

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint en retour le dossier cité en objet, en vous précisant que :

Le bureau des installations classées pour la protection de l'environnement émet un avis favorable à l'installation d'une bouée « SIRENE » dans la baie de Koutio-Kouéta permettant un suivi continu de la qualité physico-chimique de la zone de rejet de la STEP de Dumbéa 2 par la Calédonienne des eaux (CDE). Ce dispositif permettra un meilleur suivi de la qualité de l'eau dans la baie en sortie de l'émissaire.

L'exploitant reste toutefois soumis aux dispositions relatives à la surveillance de ses émissions et de leurs effets sur le milieu naturel fixées par l'arrêté n°1369-2014/ARR/DENV du 11 juillet 2014 autorisant l'exploitation de la station d'épuration Dumbéa 2, notamment le suivi environnemental du milieu récepteur (baie de Koutio-Kouéta) tel que défini à l'article 6 de l'arrêté précité.

**Le chef de service des installations classées,
des impacts environnement et des déchets**